Test Covid

01/12/2021 13:00-13:45

Introduction

Nombre total de tests rapides par jour

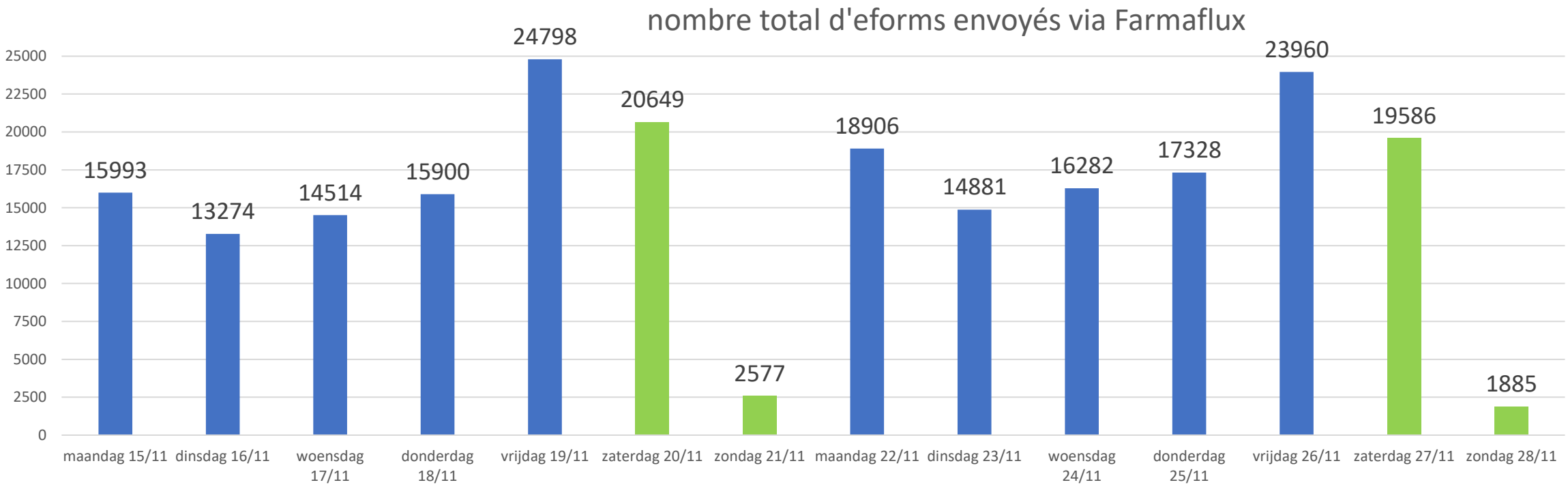

Nombre total de tests par semaine

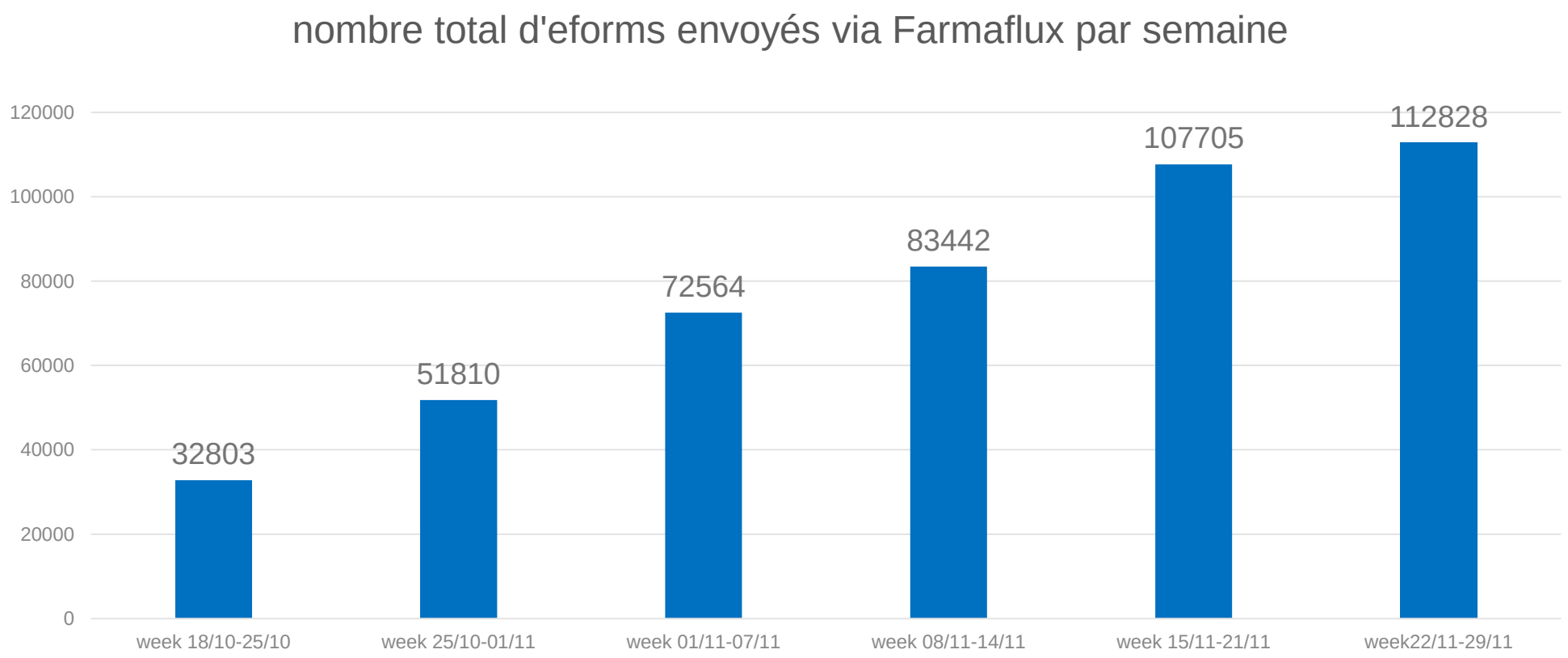

Nombre de tests par indication

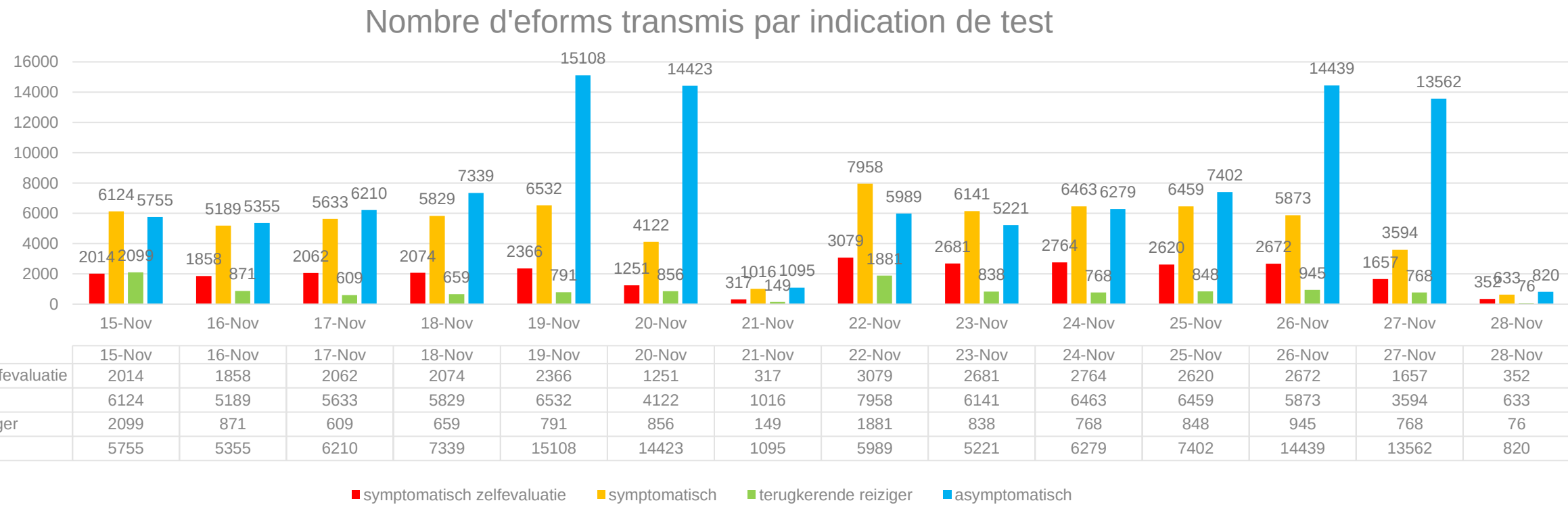

	15-Nov	16-Nov	17-Nov	18-Nov	19-Nov	20-Nov	21-Nov	22-Nov	23-Nov	24-Nov	25-Nov	26-Nov	27-Nov	28-Nov
symptomatisch zelfevaluatie	2014	1858	2062	2074	2366	1251	317	3079	2681	2764	2620	2672	1657	352
symptomatisch	6124	5189	5633	5829	6532	4122	1016	7958	6141	6463	6459	5873	3594	633
terugkerende reiziger	2099	871	609	659	791	856	149	1881	838	768	848	945	768	76
asymptomatisch	5755	5355	6210	7339	15108	14423	1095	5989	5221	6279	7402	14439	13562	820

Nombre de tests par semaine et par indication

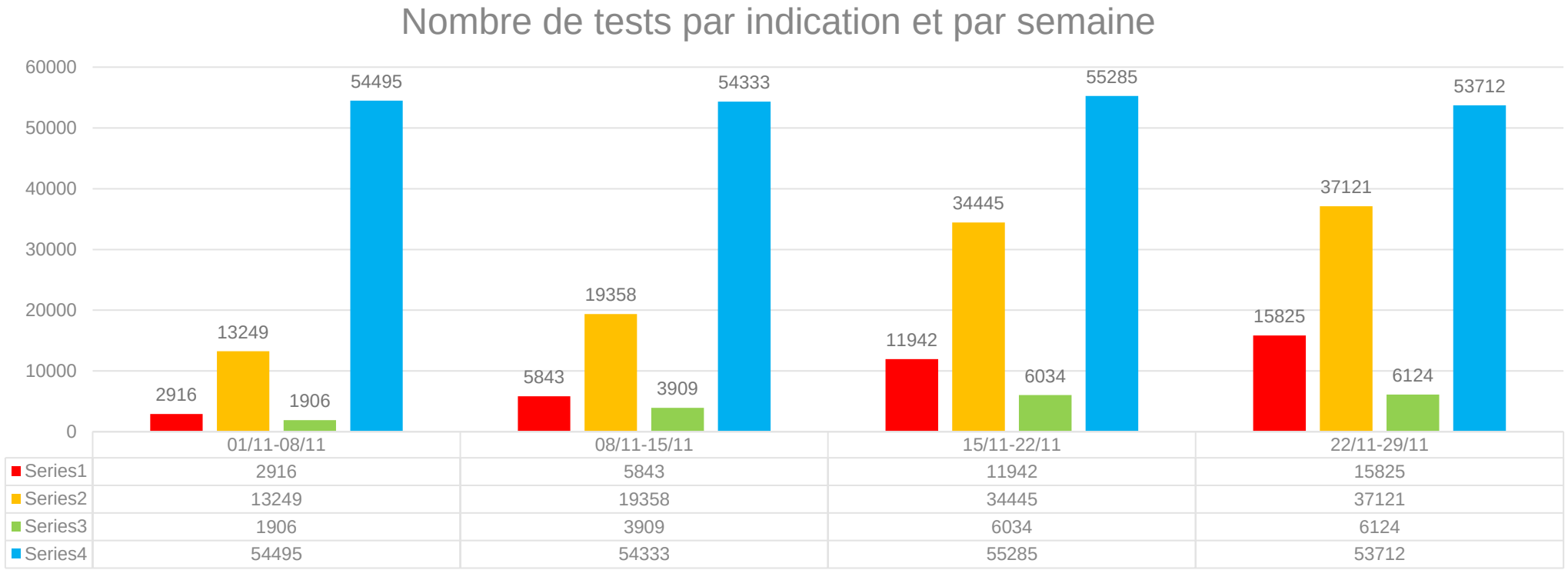

	01/11-08/11	08/11-15/11	15/11-22/11	22/11-29/11
Series1	2916	5843	11942	15825
Series2	13249	19358	34445	37121
Series3	1906	3909	6034	6124
Series4	54495	54333	55285	53712

Taux de positivité
(toutes indications - 45,05 % symptomatique)

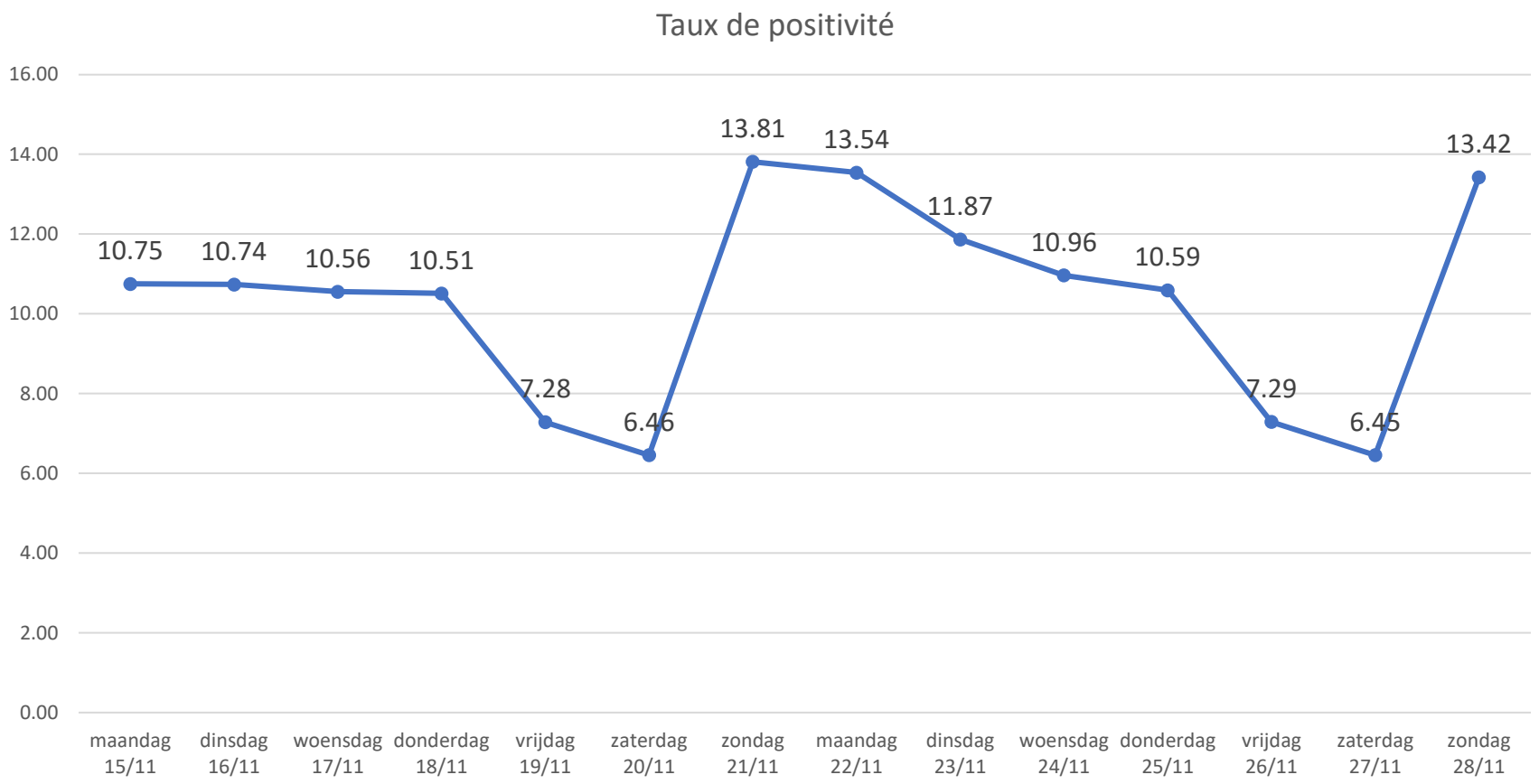

धन्यवाद
Merci
Thank you
Gracias
Mulţumesc
Merci
Asan
Gracias
Dank u
謝謝
Terima
Grazie
Obrigado
Спасибо
謝謝
Terima kasih
ありがとう
شكرا
תודה

CONSEILS D'ORGANISATION

Pensez à vous et à votre personnel !

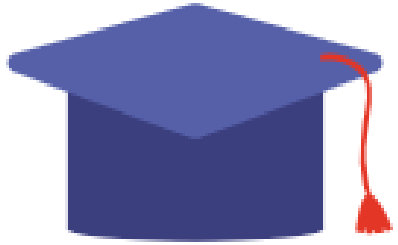

Formation obligatoire

Tests uniquement en pharmacie
-
Test en dehors de la pharmacie selon le principe des centres de test avec médecin responsable

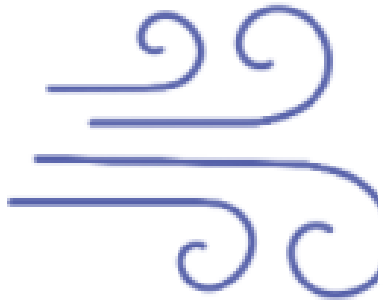

Ventilation
Nettoyage

Personnel
Matériel de protection

Organisez votre équipe
Utilisez un logiciel de prise de rendez-vous si nécessaire

Information APB: (Affiche + dépliants)

https://www.apb.be/fr/corp/sante-publique/Info-Corona/Testing-Covid/Pages/Resume-modifications-Testing-COVID-19 1-novembre.aspx

TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT

1) Sur MaSanté

- Allez sur le site web ***www.masante.belgique.be.***
- Cliquez sur "***Se connecter***" en haut à droite.
- Choisissez ensuite votre clé numérique pour vous identifier (lecteur de carte eID, itsme, connexion avec code de sécurité par e-mail/application mobile, ...).
- Pour un enfant mineur, sélectionnez son nom dans le menu déroulant "***Pour mon enfant***". Cliquez ensuite sur "***Confirmer le profil***".
- Après vous être connecté, cliquez sur "***COVID Safe Ticket/Certificat numérique européen COVID***" sur la page d'accueil.
- Cliquez ensuite sur "***Télécharger/imprimer votre certificat***".
- Dans un premier temps, vous verrez à l'écran "***Certificat pas encore disponible***".
- Pour pouvoir le consulter, recliquez sur "***Demander un certificat***".

2) Via CovidSafe

- Téléchargez l'application CovidSafe sur l'App Store ou Google Play.
- Dans l'onglet "***Tests***", cliquez sur "***Recherche de nouveaux certificats***".
- Suivez les instructions de connexion de l'option sélectionnée.

TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT AVEC LE CODE CTPC

(CECI EST POSSIBLE UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES SANS NUMÉRO NATIONAL (VALIDE), AVEC UN NUMÉRO BIS OU TER ET CELLES AYANT UN NUMÉRO NATIONAL VALIDE MAIS QUI NE SONT PAS DOMICILIÉES EN BELGIQUE.)

1) Sur MaSanté

- Allez sur le site web ***www.masante.belgique.be.***
- Cliquez sur "***Résultat d'un test et Certificat à partir d'un code CTPC***" en haut à gauche.
- Entrez 'le code CTPC' et entrez les 4 derniers chiffres de votre numéro de téléphone mobile.

2) Via CovidSafe

- Téléchargez l'application CovidSafe sur l'App Store ou Google Play.
- Dans l'onglet "***Tests***", cliquez sur "***Recherche de nouveaux certificats***".
- Cliquez ensuite sur '***J'ai un code CTPC ou BE DCC***"
- Entrez '***le code CTPC***" et entrez les 4 derniers chiffres de votre numéro de téléphone mobile.

Tip: Vous devrez refaire toutes les étapes pour vérifier si un nouveau certificat est disponible.

Editeur responsable : APB, Pim Alain Chaspierre, Rue Archimède 11 - 1000 Bruxelles

UN TEST RAPIDE COVID-19 CHEZ VOTRE PHARMACIEN

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

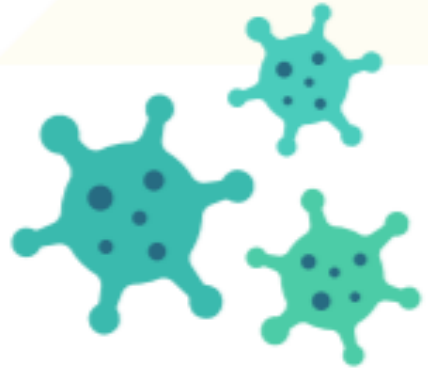

UN PROBLÈME

APPELEZ LE HELPDESK CERTIFICATS COVID
071/31.34.93 (WALLONIE)
02/214.19.19 (BRUXELLES)

Procédures Sciensano : https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/testing

"Puis-je faire de la publicité pour ce service ?"

- Vous êtes absolument autorisé à faire savoir que vous proposez ce service.
- Les pharmacies sont également répertoriées sur Pharmacie.be.
- (il est toujours possible d'être ajouté ou supprimé ou d'apporter une modification, en envoyant un e-mail à : sneltestapotheek@farmaflux.be.
- Pour les tests non remboursés, vous êtes libre de fixer votre prix.

"Puis-je tester lors d'événements ?"

- Dans le cadre légal, les tests doivent avoir lieu **dans la pharmacie**

(ou dans les bâtiments adjacents : par exemple, garage, couloir, parking, ...).

- Testing Covid = acte pharmaceutique = en pharmacie.
- Le prélèvement et le traitement des échantillons ainsi que la lecture des tests et la saisie des résultats doivent avoir lieu dans la pharmacie via le logiciel de la pharmacie.

MAIS

- Un pharmacien peut également effectuer des tests en dehors de la pharmacie suivant le système d'un centre de test.
- Sous la direction du médecin responsable
- Enregistrement via le système du centre de test/médecin

Comment la stratégie de test est-elle déterminée ?

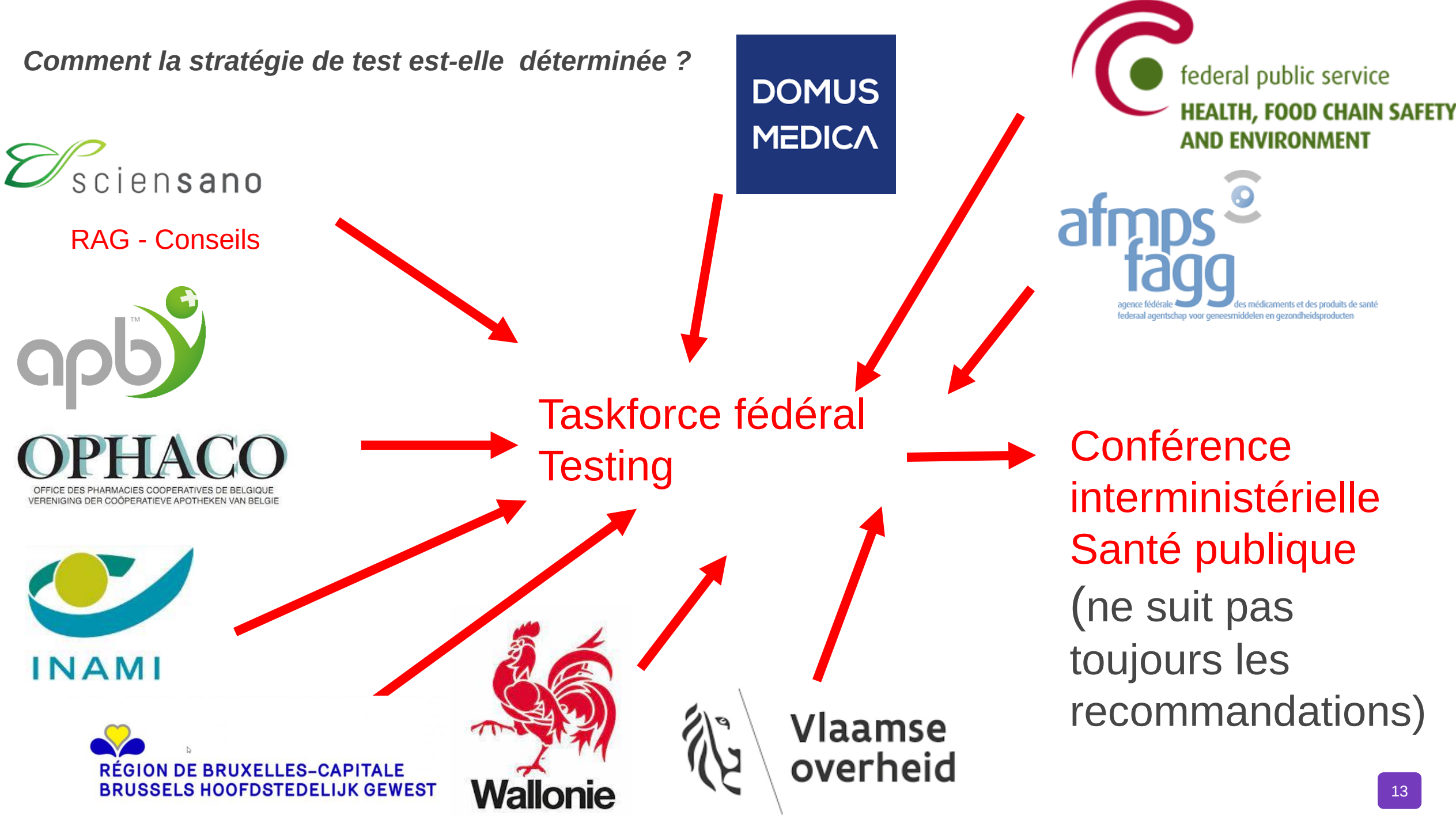

QUI PEUT ÊTRE TESTÉ EN PHARMACIE ?

1

Patient symptomatique

2

Patient symptomatique avec code CTPC via l'outil d'auto-évaluation

Self Assessment Testing

3

Voyageurs de retour

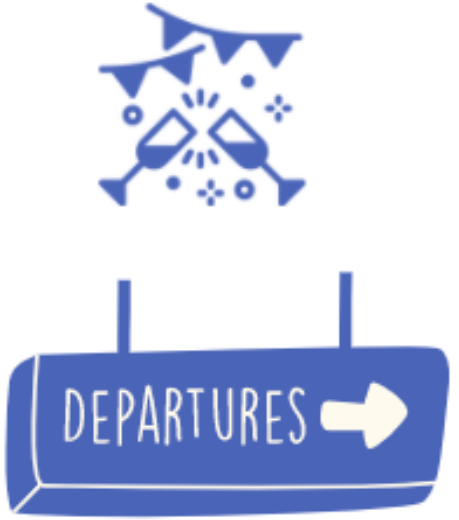

4

Voyageurs Partants / évènements / CST

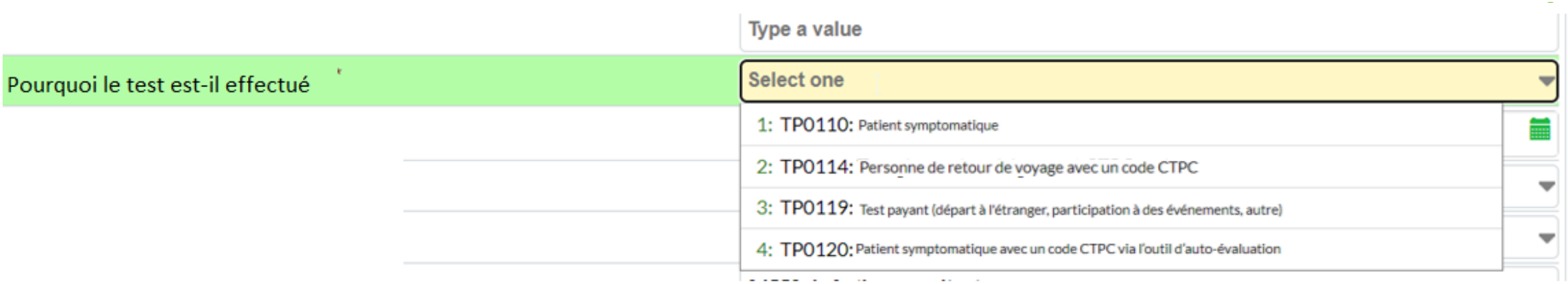

OU (selon le progiciel)

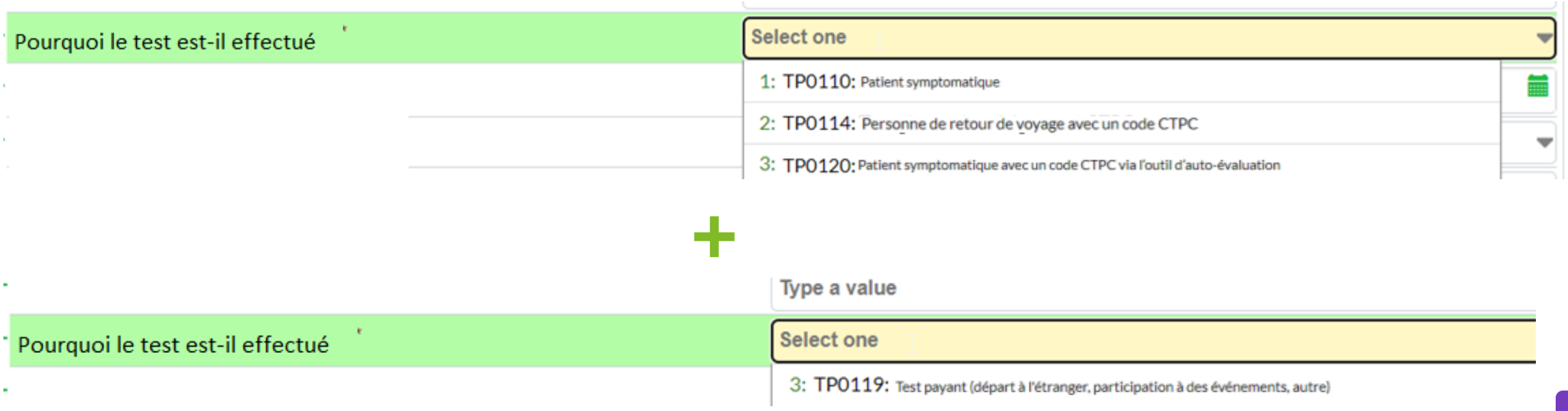

"Sommes-nous également autorisés à tester les personnes qui seront hospitalisées et qui doivent présenter un test" ?

Non

"Et si un test est demandé pour une visite ou autre ? "

Dans ce cas, il faut payer un test antigénique si aucun symptôme.

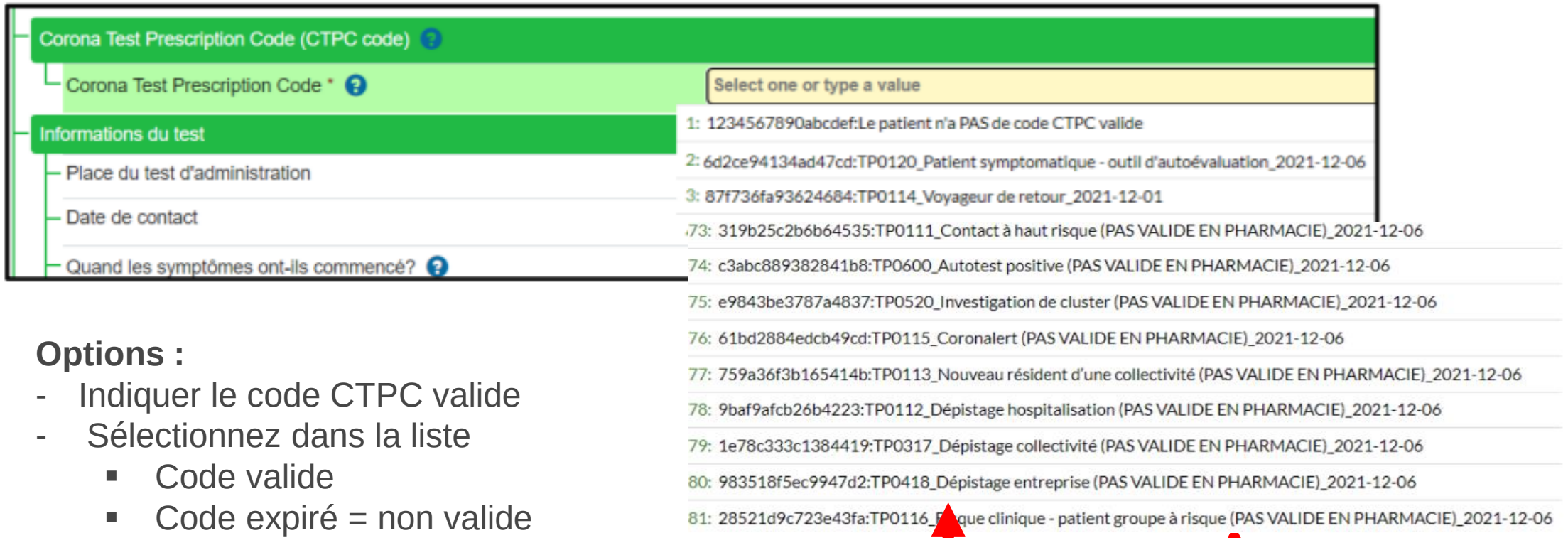

Options :

- Indiquer le code CTPC valide
- Sélectionnez dans la liste
  - Code valide
  - Code expiré = non valide
  - Déjà utilisé
  - Non valide en pharmacie
- Encoder

Code CTPC

Indication du test
+ info sur la validité

Date d'expiration

CNK 5521-513 :
Tests remboursés (26,72 €)
Prescription fictive + médecin fictif *1.00001.06.999*

CNK 5521-315 :
test rapide payant (Prix libre)

1

Patient symptomatique

2

Patient symptomatique avec code CTPC via l'outil d'auto-évaluation

3

Voyageurs de retour

4

Voyageurs
Partants / évènements / CST

1) Patient symptomatique

Puis-je quand même tester une personne symptomatique sans code CTPC en pharmacie ?

- Oui, mais parcourez les mêmes **questions** que celles de l'**outil d'auto-évaluation** (âge, gravité des symptômes, quels symptômes, durée des symptômes, test positif récent, ...).
- Si possible, **complétez** l'outil d'auto-évaluation **avec le** patient et générez un code CTPC.
- **Orientez-vous autant que possible vers** l'**outil d'auto-évaluation**

(aussi pour prévenir la fraude - 1 code par 11 jours)

" Que se passe-t-il si la personne a reçu du médecin un code CTPC pour se faire dépister par un test rapide en pharmacie en raison de symptômes ? "

  - Vous trouverez également ce code dans l'eform lors de la saisie du numéro NISS et vous pourrez l'utiliser (si max. 5 jours).

https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-definition-de-cas-et-testing

COVID-19 - Définition de cas et testing

Définition de cas

Cas possible

Un cas possible de COVID-19 est une personne avec

- au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente: toux; dyspnée; douleur thoracique; anosmie ou dysgueusie;
- OU au moins deux des symptômes mineurs suivants[1] sans autre cause évidente , fièvre; douleurs musculaires; fatigue; rhinite; maux de gorge; maux de tête; anorexie; diarrhée aqueuse[2] ; confusion aiguë[2]; chute soudaine [2]
- OU une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (BPCO, asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.

[1] Chez les enfants, la fièvre seulement sans cause apparente suffit également pour envisager le diagnostic de COVID-19 pendant l'épidémie actuelle.
[2] Ces symptômes sont plus fréquents chez les personnes âgées qui peuvent présenter une infection aiguë de manière atypique.

"Pourquoi ne suis-je pas autorisé à tester des enfants de moins de 6 ans ?"

- *Pas facile à tester*
- *Avis du médecin*
- *Les tests ne sont pas toujours nécessaires (directives Sciensano)*
- *https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-definition-de-cas-et-testing*

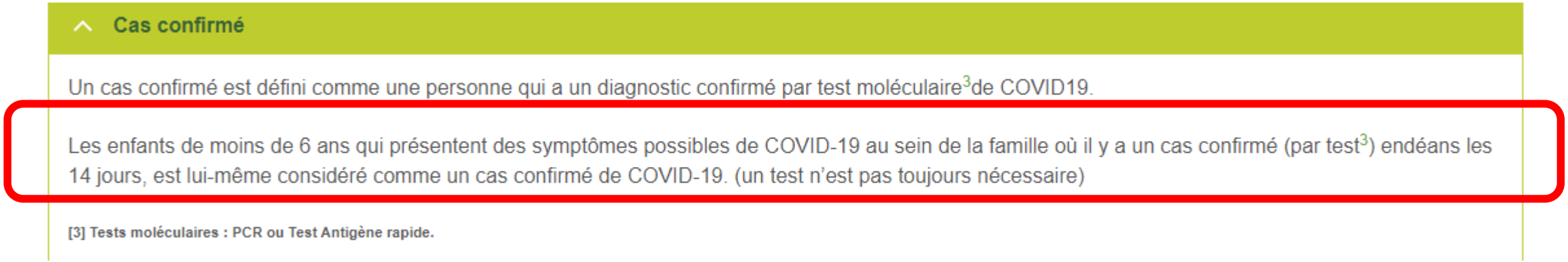

Cas confirmé

Un cas confirmé est défini comme une personne qui a un diagnostic confirmé par test moléculaire[3] de COVID19.

Les enfants de moins de 6 ans qui présentent des symptômes possibles de COVID-19 au sein de la famille où il y a un cas confirmé (par test[3]) endéans les 14 jours, est lui-même considéré comme un cas confirmé de COVID-19. (un test n'est pas toujours nécessaire)

[3] Tests moléculaires : PCR ou Test Antigène rapide.

- *Certificat de rétablissement d'une utilité limitée*
- *Rôle limité dans la transmission < 6 ans*
- *> 6 ans (≠ variant delta)*

"Pourquoi ne puis je pas tester de patient avec des symptômes depuis plus de 5 jours ?"

Parce que suite à une contamination la charge virale augmente dans la sphère naso-pharyngée , puis diminue.
Lorsqu'une personne présente des symptômes depuis plus de 5 jours, la charge virale a généralement trop diminué pour être détectée par un TAR, ce qui augmente le risque de résultats faussement négatifs.

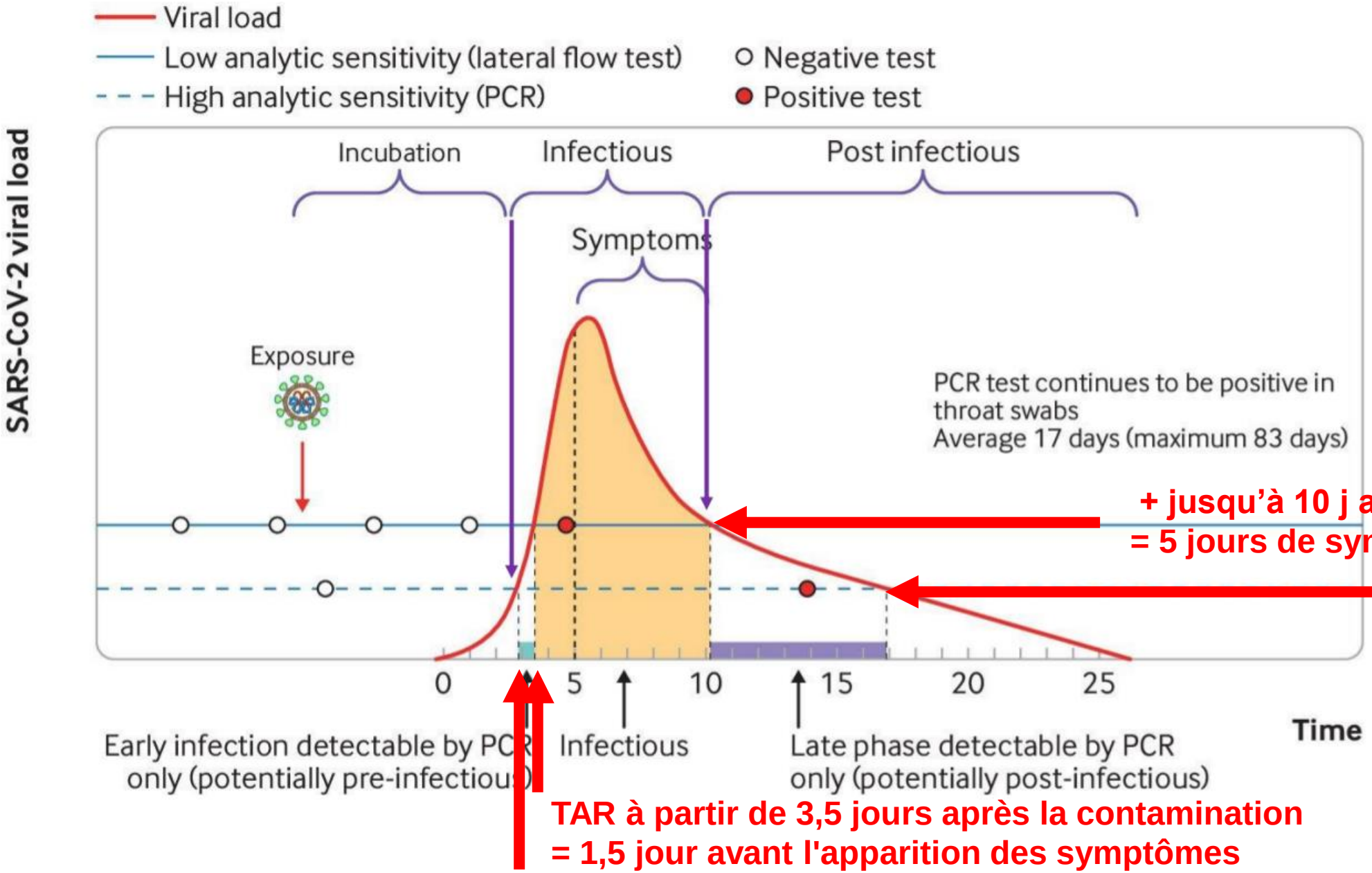

+ jusqu'à 10 j après contamination = 5 jours de symptômes

+ jusqu'à 17 jours après contamination (cas jusqu'à 83 jours)

TAR à partir de 3,5 jours après la contamination = 1,5 jour avant l'apparition des symptômes

PCR à partir de 3 jours après l'infection = 2 jours avant l'apparition des symptômes

Source : diapositives Herman Goossens webinar auto-testing

Pourquoi les contacts à haute risque ne pourraient-ils pas être testés avec un test rapide ?

En l'absence de symptômes, le test peut également être positif.
Mais si vous avez des symptômes (jusqu'à 5 jours), le test sera de toute façon toujours positif ?

Et la contagiosité ? A partir de quand êtes-vous contagieux ? Êtes-vous seulement contagieux si vous avez des symptômes/une charge virale élevée ?

Pourquoi les CHR ne peuvent-il pas être testés en pharmacie alors que les voyageurs asymptomatiques le peuvent ?

Quel est le taux d'erreur des tests rapides ?

Peut-on tester les écoliers/les clusters dans les entreprises, etc.?

2) Patients symptomatiques avec un code CTPC de l'outil d'auto-évaluation

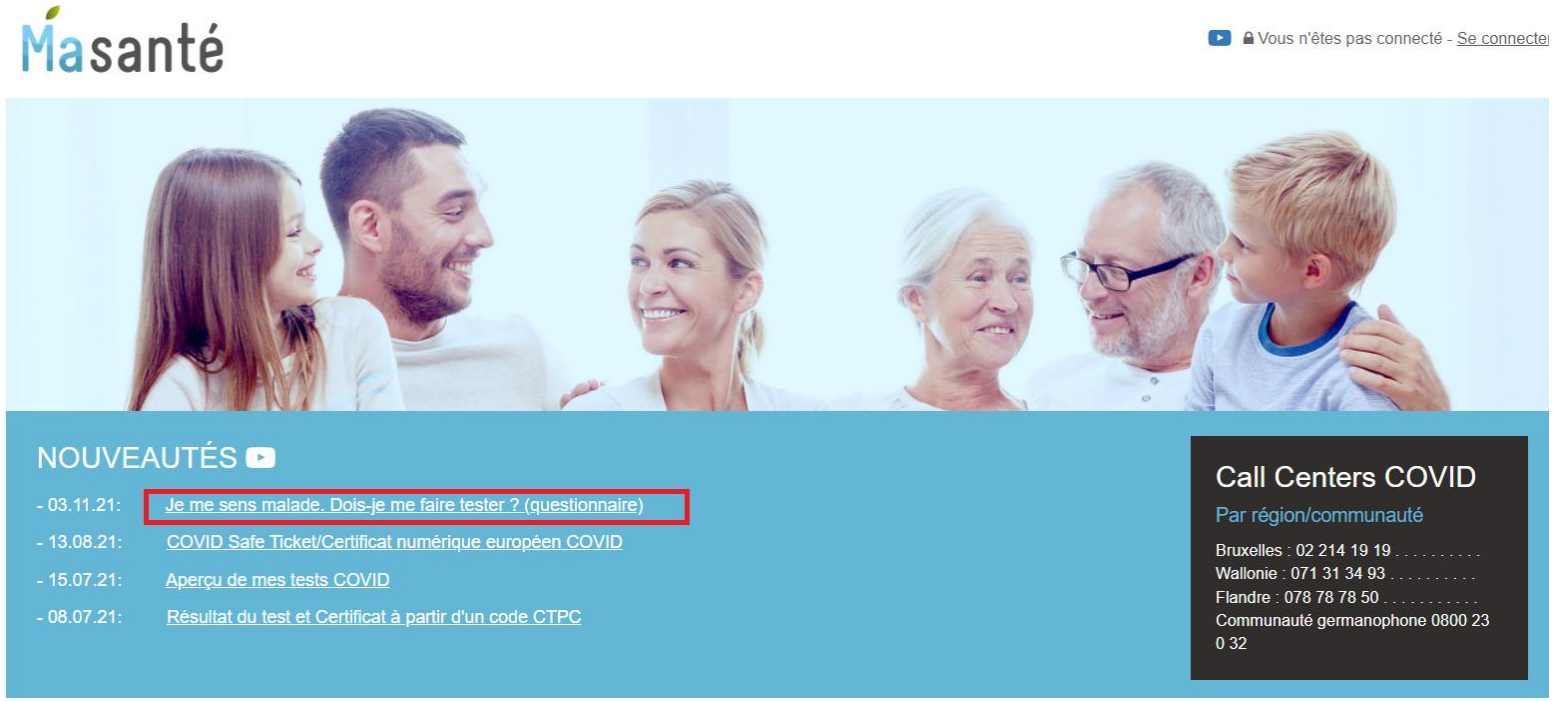

https://sat.info-coronavirus.be/fr/formulaire/sat

3) Voyageurs de retour

"Qui est couvert ?"

- Toute personne résidant en Belgique et revenant d'un voyage reçoit 2 codes CTPC après avoir rempli le FLP et peut être testée gratuitement.
- Les touristes étrangers (par exemple, les Britanniques) qui séjournent en Belgique pendant quelques jours reçoivent également 2 codes CTPC. Apparemment, ces codes CTPC sont également enregistrés sous le code TP0114.
- Nous en discutons encore avec le gouvernement/INAMI car cela peut conduire à des confusions et des erreurs.

"Pourquoi les voyageurs qui reviennent sont testés gratuitement?"

- Au début de l'été, ces tests étaient payants et on a constaté qu'un nombre très limité de personnes s'est effectivement fait tester.
- Dans le cadre de la santé publique générale et à titre de motivation, le gouvernement a décidé de rembourser intégralement ces tests.

"Il y a un voyageur de retour dans ma pharmacie qui n' a pas de code ?"

- **Chaque voyageur est tenu de remplir le FLP avant son arrivée.**
- Un algorithme décide alors automatiquement si cette personne provient d'une zone à risque et doit être testée.
- Uniquement ceux qui qui doivent être testés reçoivent 2 codes CTPC.
- Les autres voyageurs ne peuvent pas être testés en pharmacie.

https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/arbre-decisionnel-0

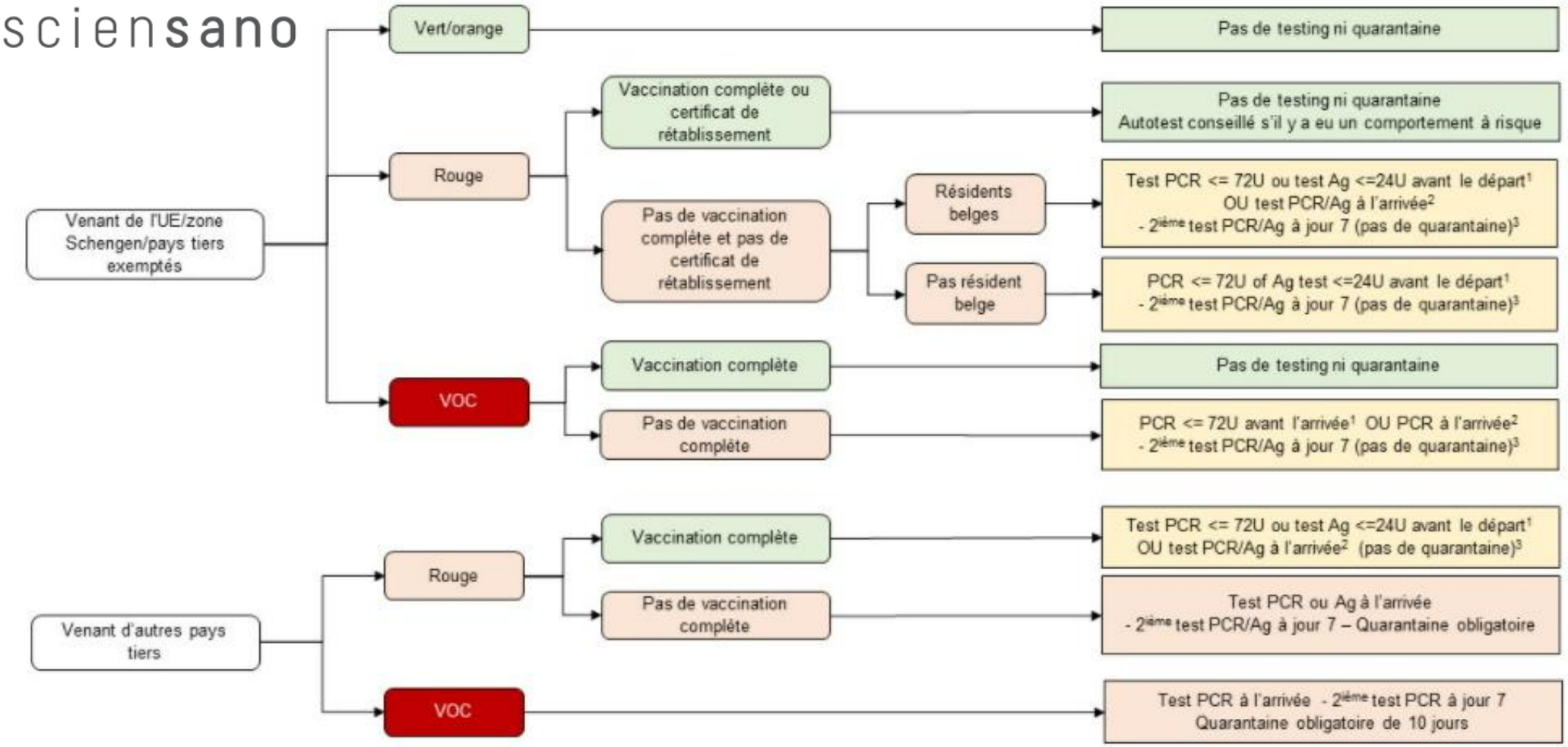

[1] Un test PCR avant le départ doit avoir été effectué <=72 heures avant l'arrivée en Belgique, et un test Ag la veille ou le jour du départ
[2] Après son arrivée, le voyageur doit rester en quarantaine jusqu'à ce que le résultat du premier test soit connu
[3] Les voyageurs sans certificat de vaccination qui vivent ou résident à Bruxelles et reviennent d'une zone rouge européenne doivent être mis en quarantaine

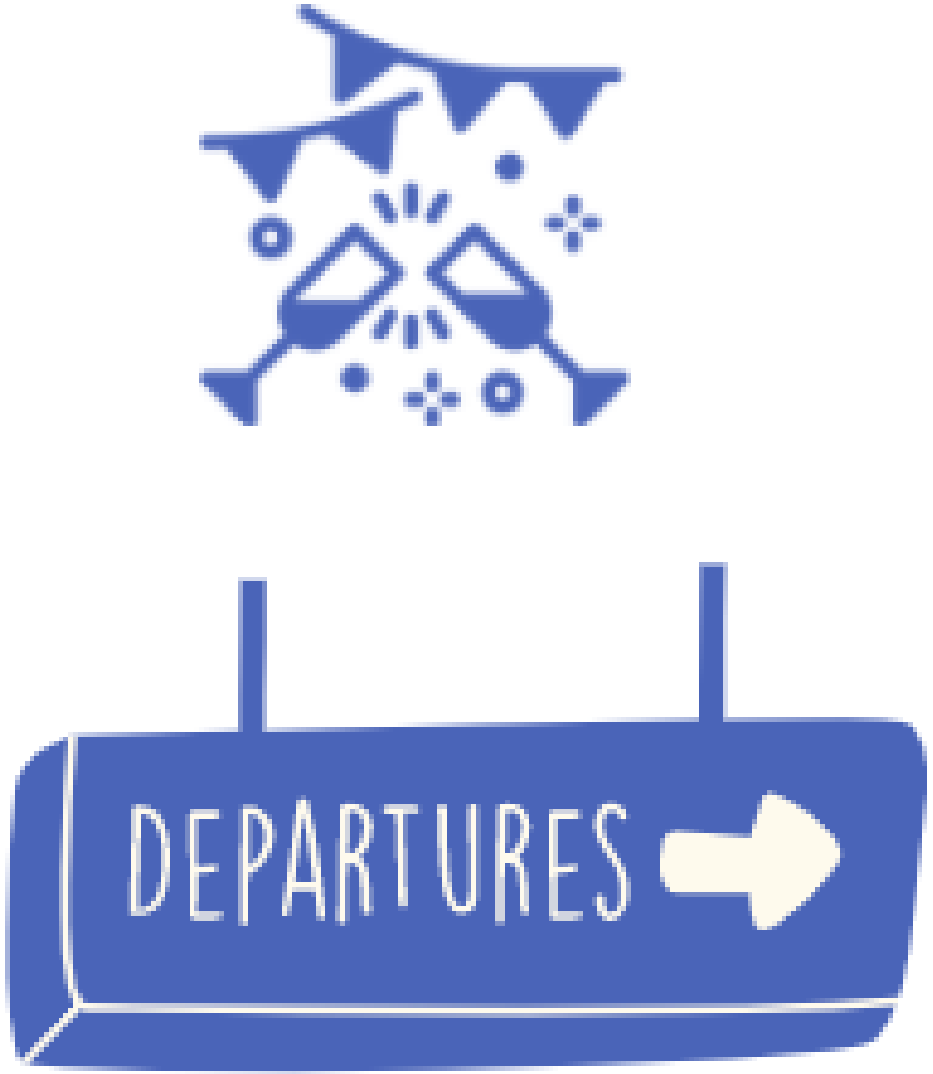

4) Test payant

(départ à l'étranger, participation à des événements, autres)

"Cet été, il a été question d'un document que le citoyen devait signer ? De quel document s'agit-il ? Où puis-je le trouver ?"

- Finalement, le gouvernement a décidé de ne pas utiliser un tel document. Il n'est pas non plus utilisé dans les centres de test, etc.
- Il appartient au citoyen de vérifier quelles sont les conditions requises pour voyager.
- https://reopen.europa.eu/fr/
- https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination

Contacts à haut risque

Contacts à haut risque

- > 15 minutes
- <1,5 mètres
- Sans matériel de protection
- **Ne peuvent PAS être testés en pharmacie**

INFO

- **Les vaccinés** ≠ les non vaccinés
- **Les vaccinés**
  - **A partir du 27/11** : 1 test PCR le 1er jour (dès que possible - en pratique : jours 3-4-5)
  - Mise en quarantaine jusqu'à un résultat de test négatif (par ex. si négatif après 3 jours arrêt de Q)
  - Si refus du test → obligation de Quarantaine 10 jours

- **Les non vaccinés**
  - Pas modifié
  - 2 tests PCR = PCR jour 1 + PCR jour 7
  - Mise en quarantaine jusqu'au résultat du deuxième test PCR → négatif

- Pour les contacts domestiques avec un positif que vous ne pouvez pas isoler (par exemple un enfant)
  - **Personnes vaccinées :**
    - ✓ jour 1 = test PCR
    - ✓ après un test négatif, la quarantaine arrête
    - ✓ Refus de test → Q10
  - **Non vaccinés :**
    - ✓ test le jour 10 (dernier jour HRC) et le jour 17
    - ✓ Quarantaine STOP avec test négatif jour 10
    - ✓ Refus du test : quarantaine jour 20

"Pourquoi ne sont-ils pas autorisés à être testés en pharmacie ?" *(legislation)*

"Pourquoi jour 1 ? Le premier jour après le CHR, même avec le PCR, vous ne pouvez pas faire de détection, n'est-ce pas ? Testez seulement pour vérifier si vous êtes la source de l'infection"

- *(contact à la maison/autre pays)*

"Quelqu'un est un CHR avec des symptômes. Cette personne peut-elle être testée en pharmacie en tant que patient symptomatique ou alors uniquement avec un test payant ?"

- Patient à haut risque sans symptomes = ne pas tester
- Patient à haut risque avec symptomes = tester comme symptomatique MAIS, en cas de résultat négatif, les directives concernant le contact à haut risque asymptomatique (Test PCR …)sont en vigueur . Seulement arrêt de quarantaine après un PCR négatif.

LE RÉSULTAT DU TEST

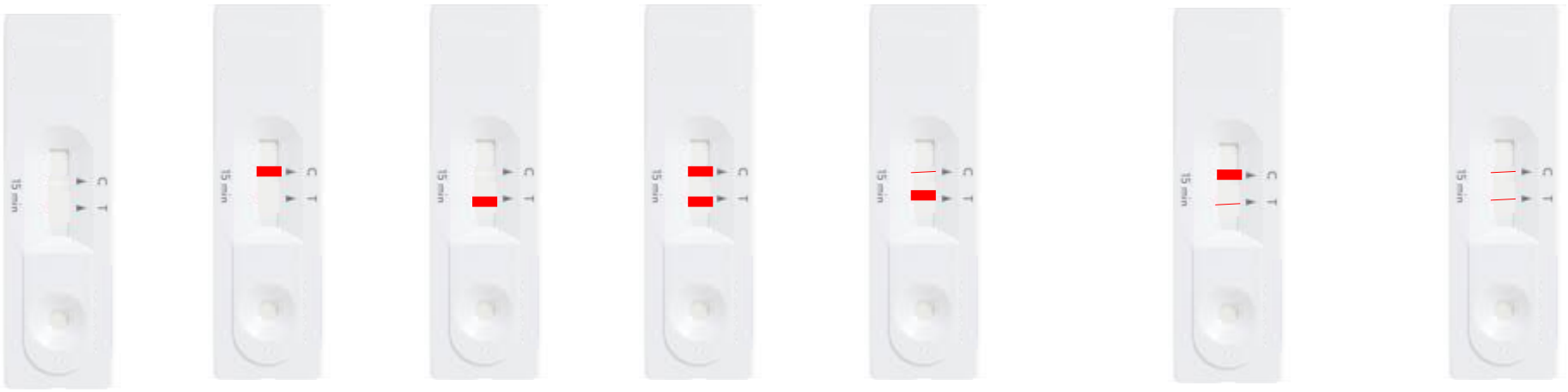

Invalide *Négatif* *Invalide* *Positif* *Positif* *Positif* *Positif*

Nouveau test Ou PCR

Nouveau test Ou PCR

Test négatif

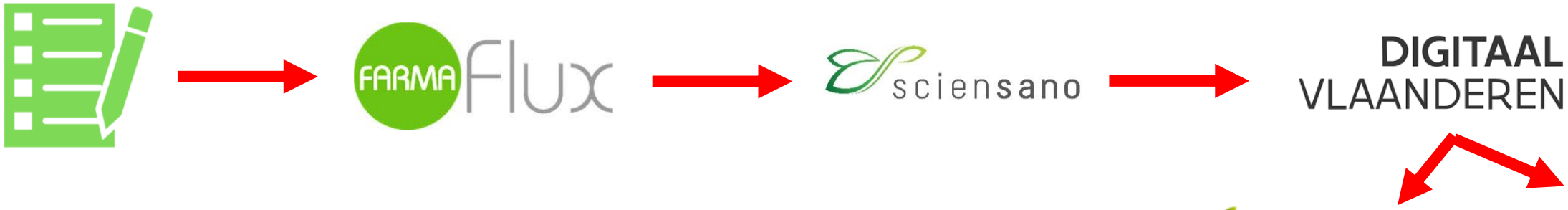

Télécharger le certificat :

- **Numéro NISS rempli :** se connecter avec l'eid/code pin ou itsme
- **Numéro NISS 00000000097 :** le certificat peut être téléchargé à l'aide du code CTPC et des 4 derniers chiffres du numéro de GSM saisi.

Conseil
Fermer l'application en cas de problèmes et rouvrir l'application

Pourquoi pas tout le monde de cette façon ? Quand-même plus facile ? = moins sûr !

Si la **personne n'a pas de GSM/mail** → indiquer votre propre numéro de GSM sous réserve d'approbation.

Validité

- **Événement/CST :** jour du test + 24 heures
  (par ex, test 01/12 à 09:00, 15:00, 22:30 = tous valables jusqu'au 02/12 23:59:59)
- **Voyageur :** 48 heures en standard (peut varier d'un pays à l'autre) (heure à heure !!)
  https:// https://reopen.europa.eu/fr/ ou https://diplomatie.belgium.be/fr

Quarantaine

Dans l'attente du résultat du test

- En cas de symptômes
- Voyageurs de retour
- Contact à haut risque

https://www.info-coronavirus.be/fr/quarantaine-isolement/

Info

Puis-je travailler?

Oui, si vous pouvez faire du télétravail. Vous ne pouvez pas aller sur votre lieu de travail. S'il vous est impossible de faire du télétravail, vous recevez un certificat de quarantaine.

Vous pouvez aussi faire appel au chômage temporaire pour raison de force majeure. Les indépendants qui ne peuvent pas travailler à cause de leur mise en quarantaine peuvent faire appel au droit passerelle.

Comment obtenir mon certificat de quarantaine?

Un certificat de quarantaine est envoyé à l'adresse mail que vous avez communiquée et/ou sur votre eBox accessible via myebox.be. Si vous n'avez pas reçu de certificat de quarantaine sur l'un de ces 2 canaux et que vous avez reçu SMS avec un code quarantaine, vous pouvez l'obtenir ici «Demande de certificat de quarantaine» en précisant :

- votre numéro de registre national
- le code à 16 chiffres reçu par sms (le code quarantaine)
- votre numéro de GSM
- votre adresse email

S'il vous est impossible de recevoir un SMS, votre médecin généraliste peut également vous fournir un certificat de quarantaine.

1) Myebox.be
2) Faites votre propre demande sur https://quarantaine.info-coronavirus.be/nl/quarantaine avec le code de quarantaine que vous recevez par SMS.
3) Contact tracing 02 214 19 19
   Contacter vous-même
4) Contacter votre médecin (si pas d'autre option)

Test négatif
= CST/Certificat COVID numérique de l'UE

- Législation européenne : **tout eform dont le résultat est négatif doit générer un certificat Covid numérique de l'UE.**

"Mais alors il y aura beaucoup d'abus ?"

- Le gouvernement belge a envisagé de ne plus délivrer de certificats pour les tests remboursés.
- L'Europe ne le permet pas.
- Le professionnalisme et l'expertise des prestataires de soins sont nécessaires pour limiter les abus.
- Contrôle DPP (consentement)
- Patients symptomatiques - **Outil d'auto-évaluation** (1 code tous les 11 jours)

"Je donne toujours un document imprimé de l'eform que j'envoie. Surtout en cas de problèmes, le patient a toujours une preuve. Il ne peut pas y avoir un document papier général ?"

- Vous pouvez toujours donner un document imprimé de l'eform.
- Cependant, ce document n'a aucune valeur
- L'Europe a explicitement opté pour un système avec un code QR, etc. afin d'éviter les contrefaçons, etc.
- Sciensano/Digitaal Vlaanderen/Masanté.be/CovidSafe tentent de stabiliser leurs systèmes.

Test positif

- Le patient doit rester en isolement **pendant 10 jours** (≠ quarantaine).
  (à partir du début des symptômes de covid ou si personne asymptomatique après un test positif)
- Un test rapide positif ne doit pas être confirmé par un test PCR. (≠ l'auto-test oui ! Voir plus loin)
- Aucun nouveau test n'est nécessaire pour sortir de l'isolement.
  (il faut min. 3 jours sans fièvre + sans plaintes respiratoires)
- Vous ne voyez rien dans Covidsafe – c'est logique car only certificat quand négatif
- Vous pouvez voir le résultat positif du test sur Masanté.
  (via le code CTPC + gsm ou en se connectant avec eid/pincode/itsme).
- Chaque eform positif déclenche le contact tracing
- Travail : preuve du résultat positif du test (suffit svt) ou preuve de l'incapacité de travail (via médecin)

"Le médecin fera-t-il quand même un nouveau test ?

- Non, **il n'est pas nécessaire de confirmer un test rapide positif par un test PCR.**
- Les médecins voient le résultat d'un test TAR par le biais de leur logiciel, tout comme ils voient le résultat des tests PCR dans un centre de test ou chez un autre médecin.
- Il y a un champ dans le eform pour les données du médecin (ne pas encoder). Cependant, ce champ ne fonctionne que via l'outil de collectivité auquel le gouvernement ne donne pas accès aux pharmaciens.

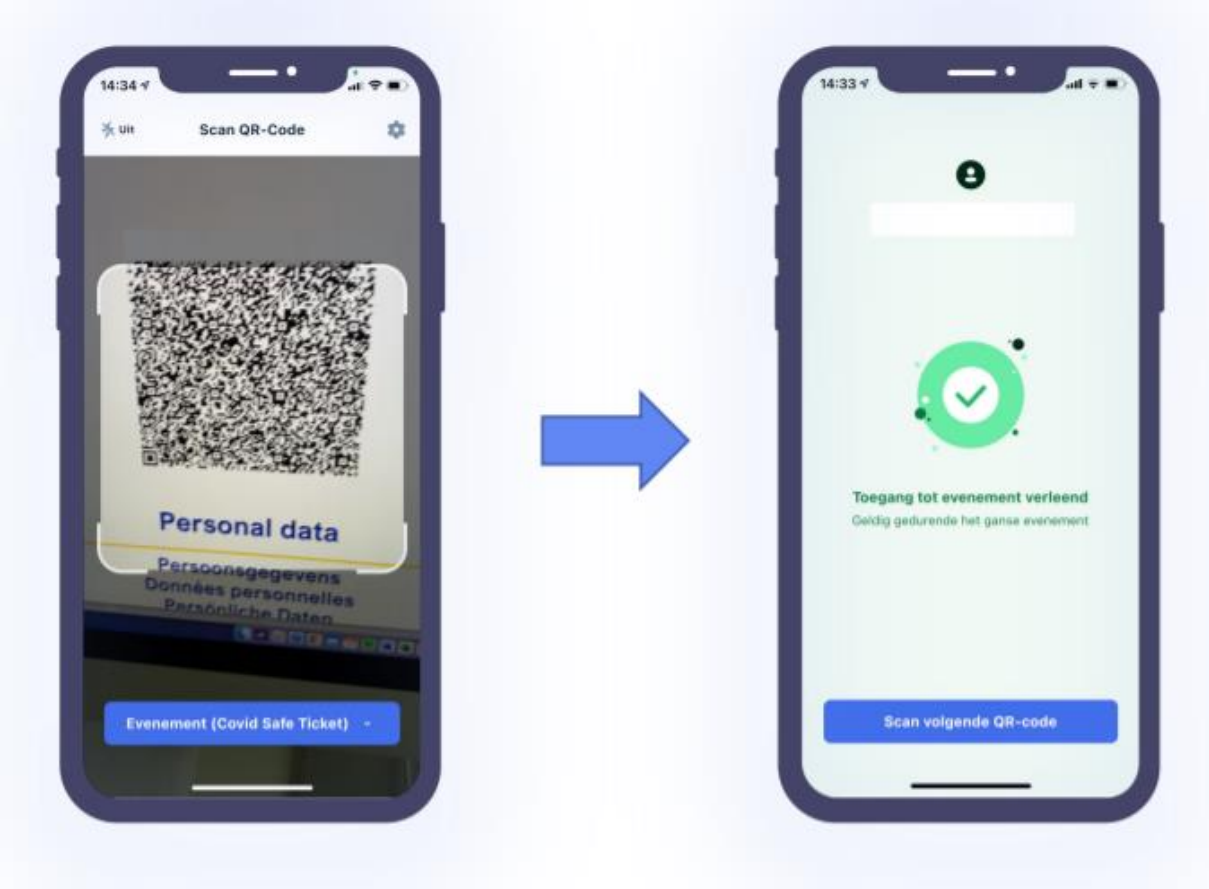
14:34
Scan QR-Code
Personal data
Persoonsgegevens
Données personnelles
Persönliche Daten
Evenement (Covid Safe Ticket)
14:33
Toegang tot evenement verleend
Geldig gedurende het ganse evenement
Scan volgende QR-code

Toegang tot evenement geweigerd

Points d’attention

- Isolation en Belgique si positif = **10 jours (attention voyage !! Attendre 2 jours)**
- Certificat de rétablissement (après PCR+) Europe = après **11 jours (jour 12)** (jour de test = jour 0)
- **D'autres certificats sont-ils encore utilisables ?**
  - Le fait de ne pas respecter les règles d'isolement et d'utiliser le certificat existant est **punissable.**
  - Système de suspension en **Belgique** pour le scan de la "CST" (pas pour le scan du "voyage" ou d'autres pays - par exemple, après le test + CST Belgique rouge, mais le certificat de vaccination est vert à l'aéroport en Belgique et aussi dans d'autres pays comme la France).
    - **Certificats de vaccination pas valable** pendant 11 jours (test + du jour = jour 0)
    - Ensuite, il est automatiquement réactivé. (au jour 12)
    - Aucun changement visuel du certificat sur MyHealth/CovidSafe.
    - Scanning avec Covidscan CST Belgium : écran rouge
    - **Pas de suspension des certificats de test et de rétablissement** (non réglementé par la loi)
    - Après un test PCR ou TAR + →Aucun nouveau certificat ne peut être créé pendant la période d'attente, selon des tests rapides. (mais bien si test PCR, qui peut annuler un résultat positif).

Certificat de rétablissement

- **Pas de certificat de rétablissement (J12)** après un test rapide positif = législation européenne
  - Tous les pays de l'UE acceptent les tests PCR
  - Tous les pays de l'UE n'acceptent pas les tests TRA
  - → Règle générale européenne : seulement après un PCR positif = certificat de guérison automatique au jour 12
  - Si le patient veut absolument obtenir un certificat de guérison après la période d'isolement obligatoire, il doit faire un test **PCR supplémentaire**.

Alors pourquoi un test rapide est-il encore utile ? Tout le monde ne devrait-il pas faire le PCR ?

50 x test PCR

= 50 x coût plus élevé
= 50 x plus d'attente pour le résultat du test
= 50 x famille entière en quarantaine jusqu'à l'obtention du résultat du test
...

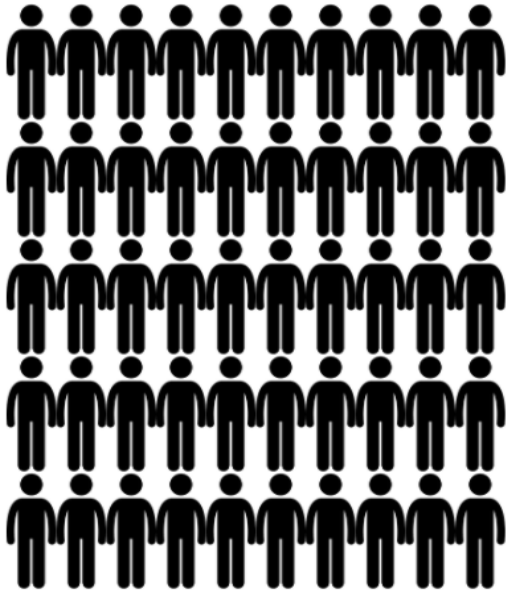

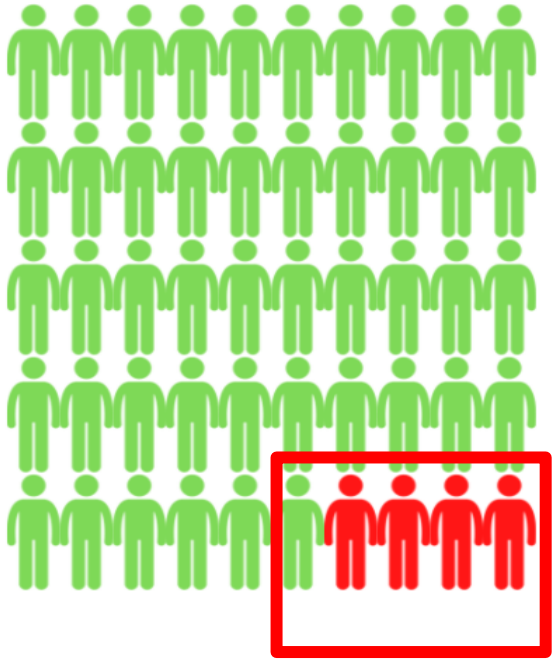

Vaccinés = pas utile

Conclusion : 1 à 2 personnes devraient faire un test PCR supplémentaire si elles veulent un certificat de rétablissement. (l'inconvénient ne l'emporte pas sur l'avantage)

"Le certificat de rétablissement n'est-il utile que pour les personnes non vaccinées ? Qu'en est-il si vous avez eu un TAR positif < 180 jours et que vous avez maintenant eu un (contact) haut risque ou été hospitalisé, etc.

- *Le certificat de rétablissement a une validité de 180 jours -- (c'est rare que qqun qui a été positif ne soit contaminé dans les 180 jours)*
- *Après une infection < 180 jours, aucun PCR n'est donc nécessaire ... Sauf en cas de symptômes, alors test PCR. Si positif, également PCR sequensing.*
- *test rapide positif - pas de test PCR effectué = pas de certificat de rétablissement mais certificat nécessaire pour le voyage/l'événement = nouveau test rapide payant*

- *Lors d'un nouveau test pos. < 90 jours après un test PCR positif = infection initiale*
- *Si lors d'un nouveau test pos. > 90 jours après un test PCR positif = c'est une nouvelle infection, le certificat de rétablissement initial est révoqué. Nouveau certificat de rétablissement délivré après une période d'attente de 11 jours.*

Et les enfants ?

Le vaccin offre-t-il moins de protection que le fait de subir la maladie ?

"Le patient est positif, j'ai accidentellement enregistré 'non détecté' dans l'eform et je l'ai envoyé".
Pas de problème. Envoyez un deuxième formulaire électronique avec les données correctes. Le patient recevra automatiquement un certificat basé sur le premier eform.

"Le patient est négatif, j'ai accidentellement enregistré 'détecté' dans l'eform et je l'ai envoyé malgré le pop-up de mise en garde ".
C'est un problème plus important. Un eform positif ne peut en principe être annulé que par un test PCR négatif. Envoyez un e-mail à sneltestapotheek@farmaflux.be pour informer.

"J'ai testé un patient avec un test rapide. Le test était positif. Ensuite, le patient a fait faire un test PCR qui s'est avéré négatif. Comment est-ce possible ?".
Une contamination du test avec un autre patient a pu avoir lieu.

- Veillez à tout désinfecter correctement à tout moment.
- Veillez également à conserver vos tests correctement à température ambiante et à effectuer le test à température ambiante également. Des températures trop basses peuvent provoquer des résultats faussement positifs !

"Que dois-je faire alors ? Je teste les personnes par la fenêtre/dans une tente/... ?".
Il n'y a aucun problème à effectuer le test à une température inférieure, mais traitez le (lecture) à température ambiante.

QUELS TESTS ?

Quels tests ?

- Tests antigéniques rapides
- Sur la liste de l'AFMPS https://www.famhp.be/sites/default/files/content/POST/MEDDEV/09%20Covid%2019/Belgian%20validation.xlsx
- Prélèvement : nasopharyngé ou prélèvement oronasopharyngé si le prélèvement nasopharyngé n'est pas possible, par exemple chez les jeunes enfants, les personnes ayant des problèmes de cloison nasale.

“Sur la liste de l’AFMPS se trouvent également des tests salivaires, peut-on les utiliser aussi ?“ non car pas ok INAMI

https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/tableau-de-synthese

Tableau de synthèse

Indication	Échantillon recommandé	Test recommandé	Type de recommandation	Personnes entièrement vaccinées
Personnes symptomatiques				
Symptômes<=5 jours	Écouvillon naso-pharyngé ou nez/gorge ou nasal*	Ag RDT*	Dans les centres de triage, les cabinets de médecine générale et les services d'urgence	
Symptômes>5 jours ou hospitalisation urgente	Écouvillon naso-pharyngé ou nez/gorge	PCR	Toujours recommandé	Mêmes mesures que pour les personnes non vaccinées
Contacts étroits				
Contact étroit, immédiatement après l'identification	Écouvillon naso-pharyngé ou nez/gorge	PCR	Si dernier contact<=3 jours	Mêmes mesures que pour les personnes non vaccinées
Contact étroit, 7 jours après le dernier contact	Écouvillon naso-pharyngé ou nez/gorge	PCR	Si la quarantaine est arrêtée prématurément (<10 jours) ou si le premier test n'est pas effectué	Mêmes mesures que pour les personnes non vaccinées
Contacts à faible risque (autres que dans un cluster)	Écouvillon naso-pharyngé ou nez/gorge	PCR	Si la capacité de testing le permet**	N/A (après vaccination, un *contact à faible risque* n'est plus considéré comme contact à risque)

En pharmacie aussi !!

EXCEPTIONS

Personnes non assurées

Les citoyens symptomatiques (avec ou sans CTPC) ou les citoyens revenant d'un voyage (**et donc résidents belges**) qui ont reçu un code CTPC mais ne sont pas assurés en Belgique ont droit à un test remboursé (voir le problème précédent code TP0114 également pour les non-résidents belges).

Que pouvez-vous faire ?

- Orientation vers un médecin/un centre de test/...
- Tester en pharmacie
  - Eform identique (si pas de NISS : utiliser NISS 00000000097)
  - Enregistrement de la vente dans votre logiciel avec le même CNK 5521-513
    - MyCareNet indique non assuré/prix plein
    - La vente ne passera pas automatiquement à la tarification
    - Lier la vente à 1 facture (APB) (envoyer à payables@apb.be)
      - pour la période 01/09-31/10 (17 pharmacies – ont été contacté individuellement)
      - pour la période 01/11-30/06 (lignes Survey Monkey entre 1/11 et 17/11 est ce encodé ? = e-mail à sneltestapotheek@farmaflux.be)

AUTO-TESTS

Nombre d'autotests vendus par semaine

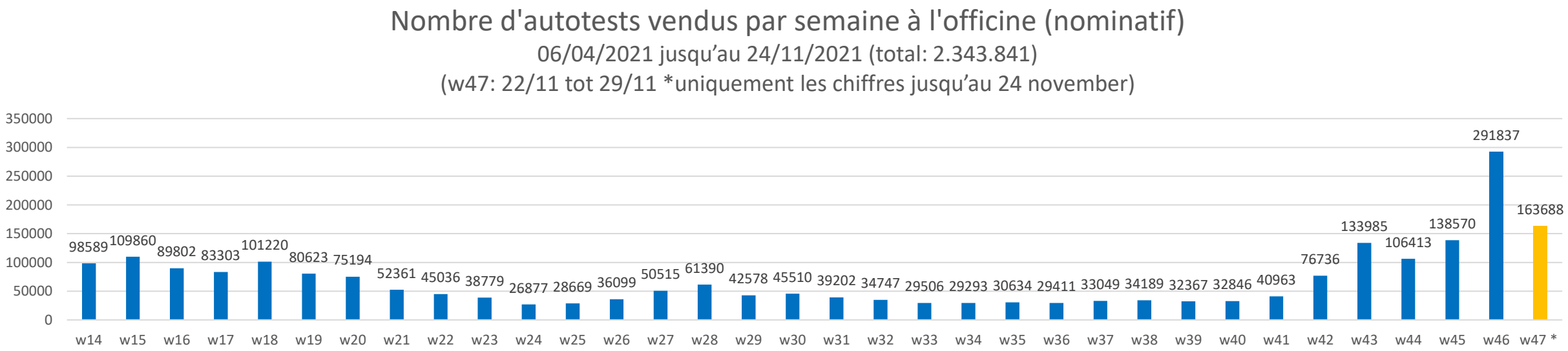

"Les autotests sont-ils désormais autorisés à être vendus dans les supermarchés ?"
Oui, depuis le 1/07/2021, les autotests peuvent être vendus en dehors des pharmacies.

"On a le droit de vendre des autotests salivaires maintenant ?"
Il existe officiellement un autotest salivaire approuvé sur la liste de l'AFMPS.
En théorie, vous avez le droit de les vendre.
Position de la Task Force fédérale testing/Sciensano : utiliser les échantillons de salive uniquement en combinaison avec l'analyse PCR.

https://covid-19.sciensano.be/nl/procedures/zelftesten

1. Comme geste de courtoisie vis-à-vis de leur entourage, avant un contact avec des personnes extérieures à leur famille/ contacts rapprochés, et où l'on craint un risque de transmission malgré le respect des mesures en vigueur.

2. Pour s'auto-détecter une possible infection à un stade précoce:

- Après un contact où l'on craint d'avoir été infecté. Dans ce cas, le test doit être effectué 5 jours après le contact, ou en tout cas endéans les 3 à 7 jours après le contact, pas plus tôt ;
- Dans le cas de personnes entièrement vaccinées revenant de/arrivant d'une zone rouge d'un pays de l'UE/Schengen ou d'un pays figurant sur la liste des pays exemptés. Ces voyageurs ne sont pas obligés de se faire tester (voir : Voyageurs), mais il est recommandé de se faire tester s'ils ont été exposés à un risque pendant le voyage. Il est préférable d'effectuer le test environ 3 à 5 jours après le retour ;
- Si on n'est pas vacciné et on est contacté par le contact center comme contact à haut risque ET si plus de 3 jours se sont écoulés depuis le dernier contact avec le cas index (le test RT-PCR au 7e jour est toujours requis!) ;
- Si on est identifié comme un contact à faible risque par l'application CoronAlert, et non par le contact center.

"Contact à haut risque – pas vacciné –
Si le test PCR n'est pas fait au jour 1 > 3 jours =
pas utile de faire un PCR
seulement le deuxième test PCR au jour 7
(mais autotest possible entretemps)

Non utile < 90 jours après l'infection / chez les personnes entièrement vaccinées – peu de probabilité d'une nouvelle infection

"Sommes-nous autorisés à tester quelqu'un avec un autotest positif ?"

Oui, s'il présente des symptômes (maximum 5 jours) et s'il a fait un autotest erroné.

- \- = pas isolement
- \+ = isolement

Non, si elle est asymptomatique. Ou un test rapide payant. (Mais isolement jusqu'au PCR -)

"Nuvaxovid" – a-t-on d'autres informations ?

Arbre de décision

Symptômes

Q →
test négatif

(Outil d'auto-évaluation)

> 5 jours

PCR
Docteur
Centre de test

Max. 5 jours

Pharmacie test rapide
(de préférence)
PCR/test rapide
Médecin/centre de test

CHR

Vacciné:
1 test – jour 1
(en pratique le jour 3 à 5)
Q → test négatif

Pas vacciné
2 tests jour 1 + jour 7
Q → deuxième test -

PCR
centre de test

CFR

Pas de test
Auto-test
Test rapide en pharmacie

Voyageurs

Voyageurs partants/ événements

Test rapide en pharmacie
Test rapide/PCR
centre de test

Jour 1 + jour 7
Q → 1e test négatif
Non vaccinés
Q → 2e test négatif

Voyageurs de retour (non-belges)

Test rapide en pharmacie
Test rapide/PCR
centre de test

Voyageurs de retour (Belges)

Test rapide en pharmacie
PCR/test rapide
centre de test

Merci !